

CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE ET DU TOURISME

3.2 Patrimoine architectural

3.2.1 Monuments historiques

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments historiques s'appellent désormais « périmètres des abords. » Auparavant ces périmètres étaient automatiques et définis à 500 m du Monument. Désormais les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 m est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (MH) par arrêtés et décrets de classement (CMH) et inscription (IMH) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués. Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en juin 2017. Les distances sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la zone d'implantation potentielle. La dernière colonne [!] donne une indication sur les Monuments historiques présentant des vues possibles ou pouvant entrer en covisibilité avec le projet. Ils sont détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine.

■ Dans l'aire d'étude de 600 mètres autour de la zone d'implantation potentielle

Un édifice protégé au titre des Monuments historiques est inventorié. Son périmètre de protection est chevauché par la zone d'implantation potentielle.

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (M)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
COULLEMELLE	80	Église (la protection concerne le décor intérieur)	I	150	Dans le village sur la frange est, en secteur de plaine	!

Tableau 5. Monument historique présent dans l'aire d'étude immédiate
(Source : base Mérimée)

■ Dans l'aire d'étude de 6 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle

On comptabilise cinq Monuments historiques protégés (tableau et photos ci-dessous). Il s'agit principalement d'édifices religieux avec deux églises et une chapelle funéraire, ainsi que deux châteaux.

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (KM)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
GRIVESNES	80	Église Saint-Agnan	C	1,5	Dans le village entouré d'une frange boisée	!
FOLLEVILLE	80	Église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste	C	4,5	Dans le village près du château	!
FOLLEVILLE	80	Château	I	4,6	À la périphérie nord-ouest du village, entouré d'arbres, vue vers l'ouest	
TARTIGNY	80	Château de Tartigny	I	4,6	Dans un parc boisé en périphérie du village	
CHEPOIX	80	Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	C	5,3	En bord de route dans un bosquet	

Tableau 6. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée
(Source : base Mérimée)



Église de Coullemelle



Église de Grivesnes



Chapelle de Chepoix



Église de Folleville



Château de Tartigny



Château de Folleville

Photographie 37. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée

■ Au-delà de l'aire d'étude de 6 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle

On comptabilise 74 Monuments historiques, classés ou inscrits, entre les aires de 6 et 20 kilomètres autour de la zone d'implantation.

Les édifices protégés sont de différente nature :

- patrimoine religieux : essentiellement des églises, anciennes abbayes, calvaire, prieuré, chapelle...
- patrimoine civil public et privé : quelques châteaux et manoirs...
- patrimoine divers : des maisons, fermes, moulins, édifices gallo-romains...

Les Monuments du patrimoine religieux représentent la très grande majorité des édifices protégés. Situés à la fois sur le plateau et dans le creux des vallées, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les Monuments historiques en covisibilité potentielle avec le secteur d'étude et les éoliennes, sont décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis-à-vis du patrimoine.



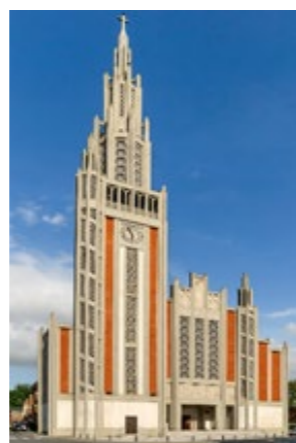
Église Saint-Pierre de Montdidier



Église de Paillart



Ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Bois



Église de Moreuil

Photographie 38. Autres Monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

* : territoire communal faisant également l'objet d'une protection au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables (cf. § 3.2.4 Sites patrimoniaux remarquables, page 46).

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (KM)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
MONTDIDIER	80	Église Saint-Pierre	C	6,5	En centre-ville, avec parfois certaines élévations visibles depuis les alentours, position en balcon vers le projet	!
	80	Hôtel de Ville	I	6,6	En centre-ville, avec parfois certaines élévations visibles depuis les alentours	!
	80	Église du Saint-Sépulcre	C	6,7		!
PAILLART	60	Église Saint-Denis	C	7,1	À la périphérie nord-ouest du village en promontoire sur la Noye	!
CHAUSSOY-EPAGNY	80	Église	I	8	Isolée au bord de la Noye	!
VENDEUIL-CAPLY	60	Église	I	9	Au nord du village dans la plaine, entourée de rideaux boisés	
CHAUSSOY-EPAGNY	80	Château	I	9	Dans un parc à l'ouest du village. Perspective vers le site du projet	
BRETEUIL	60	Maison natale d'Hippolyte Bayard	I	9,2	Dans la ville	
	60	Ancienne Abbaye Notre-Dame de Breteuil	C & I	9,2	Dans la ville	
	60	Entrepôt à vins	I	9,3	Dans la ville	
DAVENESCOURT	80	Église	C	9,5	Dans le centre village, sur le coteau nord de l'Avre, importante présence végétale	
MOREUIL	80	Église Saint-Vast	I	9,7	Dans le centre-ville, dans la vallée de l'Avre	
VENDEUIL-CAPLY	60	Grand théâtre antique	C	9,8	Isolé dans la plaine, lieu-dit la Vallée St-Denis	
DAVENESCOURT	80	Domaine de Davenescourt	C & I	9,9	Vaste périmètre occupant le haut du coteau boisé de l'Avre au nord du village	!
BECQUIGNY	80	Ancienne église St Martin : portail	C	10,5	Au sud du village sur le coteau boisé de l'Avre tournant le dos au projet	
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	60	Église Saint-Michel	C	11,5	Dans le centre-village, en plaine	
SAINT-ANDRE-FARIVILLERS	60	Église	I	11,5	À l'écart dans la plaine avec reliefs proches	

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (KM)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
CAMPREMY	60	Abbaye de Froidmont	I	11,6	Dans la plaine, entourée de rideaux boisés issus du hameau	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Remparts du Château	I	11,9	En périphérie nord du village au niveau de l'entrée du château	
GUYENCOURT-SUR-NOYE	80	Château et ferme	I	11,9	Dans un parc au nord-ouest du village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Église Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	C	12	En périphérie nord du village près du château. Se distingue peu des abords en raison des boisements.	
REMIENCOURT	60	Château de Bouflers	I	12	Dans un parc au nord du village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Chapelle (route de Ticot)	C	12,1	Au bord de la RD938 près des dernières maisons en sortie du village	
PIENNES-ONVILLERS	80	Église de Piennes	C	12,2	En plaine, dans le centre village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Croix de chemin (route de Montigny)	C	12,3	Dans le centre village au croisement RD47/RD73, sans élévation	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Église Saint Martin de Montigny	C	12,8	Dans le centre village au sud de la zone urbanisée	!
HANGEST-EN-SANTERRE	80	Église Saint-Martin	I	13,3	Dans le centre village, en plaine	
GUERBIGNY	80	Église Saint-Pierre-de-l'Assomption	C	13,5	Dans le centre village, dans le talweg de la vallée de l'Avre	
TRICOT	60	Église	C	13,8	En plaine, dans le centre village	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Église Saint-Nicolas	I	13,9	En cœur de ville derrière un bois	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Ancien prieuré Saint-Nicolas	I	14	En cœur de ville derrière un bois	
HARDIVILLERS	60	Boutique de tisserand	I	14,6	Dans le village	
CATILLON-FUMECHON	60	Église	I	15,2	Dans le centre-village sur le plateau	
ESSERTAUX	80	Église	I	15,2	Dans le centre-village	
MONTGERAIN	60	Calvaire de Montgerain	C	15,4	Dans le centre village	

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (KM)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
ESSERTAUX	80	Château d'Essertaux	I	15,4	Sur la frange nord-ouest du village	
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	60	Porte rue du Moulin	I	15,8	Dans le village	
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	60	Porte rue Compiègne	I	15,8	Dans le village	
RAVEL	60	Église	C	16	Sur la frange sud du village, en plaine	
SAINT-EUSSOYE	60	Ferme de Troussures (pigeonnier)	I	16	Ferme isolée en plein champs, ceint d'un mur et de bâtiments	
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS *	60	Ferme Galata et vestiges du cloître	I	16,6	Ensemble situé en plaine ouverte à la périphérie nord du village. On relève la forte élévation de l'abbaye	!
	60	Église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois	C	16,6		
	60	Abbaye St-Martin-aux-Bois et ferme prieuré	C	16,7		
RUMIGNY	80	Manoir	I	18,1	Dans un parc à l'ouest du village	
BOVES	80	Restes du château	I	18,1	Sur le coteau ouest de l'Avre, dans un parc boisé	
BOVES	80	Église Saint-Nicolas	I	18,2	Au pied du coteau, à la pointe ouest de la ville	
MENEVILLERS	60	Croix en pierre	C	18,3	Sur la place de l'église à la périphérie sud du village, sans élévation	
LEGLANTIERS	60	Église Saint-Eloi	I	18,4	Dans le centre village, en plaine	
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80	Église Notre Dame de l'Assomption	I	18,5	À la périphérie nord du village, en plaine avec frange boisée importante	
CROISSY-SUR-CELLE	60	Maison dite du Chapitre, ancien presbytère	I	18,6	Dans le village face à l'église, dans la vallée de la Selle	
MONTREUIL-SUR-BRECHE	60	Ferme de Poneaux ou de Tournelles	I	19	Dans le village, ceint de végétation	
TILLOLOY	80	Domaine du château de Tilloloy	C	19,1	À la périphérie ouest du village dans un parc boisé. Grande vallée axiale dégagée.	

COMMUNE	DPT	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (KM)	LOCALISATION/CONTEXTE	!
TILLOLOY	80	Église Notre-Dame de Lorette	C	19,2	À l'interface entre le village et le parc du domaine du château	
SAINT-FUCIEN	80	Abbaye RAS	I	19,2	Dans le village, dans un parc boisé	
MONSURES	80	Château	I	19,5	Dans un parc boisé sur le coteau	
TILLOY-LES-CONTY	80	Château	I	19,9	Dans un parc à l'est du village	
REUIL-SUR-BRECHE	60	Abbaye de Froidmont	I	20,3	Grange dans l'enceinte d'une ferme isolée, nombreux rideaux boisés	
CAIX	80	Église	C	20,4	Dans le centre-ville, en surplomb de la vallée de la Luce et du village	

Tableau 7. Les Monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée
 (Source : base Mérimée)

3.2.2 Protections UNESCO

La France compte actuellement 42 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Le bien le plus proche est situé sur la commune de Folleville à une distance de 4,5 km du projet. Elle possède un élément remarquable du patrimoine avec notamment son église du XVIème siècle. De style gothique flamboyant, l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste (Classée au titre des Monuments Historiques) se trouve à côté d'un château (lui aussi Monument Inscrit) et sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

En 1617, Saint-Vincent de Paul y fit un sermon remarquable à l'attention des paysans picards et de leur condition misérable. Les chemins de Saint-Jacques figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. À ce titre l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste en est l'un des jalons et bénéficie de l'inscription.



Figure 20. Vue aérienne du site de Folleville et directions principales en opposition

3.2.3 Sites inscrits et classés

Le classement et l'inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'environnement.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le seul site de l'aire éloignée est la propriété Naquet (Site Inscrit) à Saint-Just-en-Chaussée à 15,8 km de distance. C'est le site d'une ancienne abbaye aujourd'hui aménagé en terrain multisport. Il s'agit d'un grand espace vert installé en limite est de la ville. La présence boisée y est importante et on trouve à proximité la source de l'Arée. La topographie est légèrement encaissée et aucune interaction n'est possible avec le projet envisagé.



Figure 21. Le site inscrit de la Propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée

3.2.4 Sites patrimoniaux remarquables

En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » créé un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

La loi supprime les trois dispositifs existants - ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés - ceux-ci devenant automatiquement des « Sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Les Sites Patrimoniaux Remarquables recensés dans l'aire d'étude éloignée figurent dans le tableau suivant :

COMMUNE	DPT	SITE	PROTECTION	DISTANCE (M)	LOCALISATION
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	60	Site constitué de deux parties : le hameau de Valmont et le Bourg de Saint-Martin	SPR	15,4	La commune est située sur le plateau du Pays de Chaussée
CONTY, WAILLY et LUZIERES	60	Ensemble architectural sur trois communes	SPR	19	À la confluence des vallées de la Selle et des Evoissons.

Tableau 8. Sites Patrimoniaux Remarquables localisés dans l'aire d'étude éloignée

■ Conty

Il s'agit de l'ensemble urbain de Conty, Wailly et Luzières composé du plateau Picard, du Bois de Conty jouxtant l'ouest du bourg, du bois de Wailly, des vallées humides de la Selle et des Evoissons ainsi que de la vallée sèche de Luzières. Les paysages y sont remarquables avec le plateau agricole picard sur les abords, les vallées de la Selle et des Evoissons et leurs ambiances d'étangs et de marais, les secteurs urbains avec une architecture variée et enfin les châteaux et anciens châteaux.

Le site est localisé dans le creux du relief formé par la confluence des deux rivières ; des cônes de vues existent depuis les hauteurs avant que la ligne de rupture de pente ne masque les perspectives. Le périmètre de protection s'étend sur la totalité de la surface communale.

Les éléments suivants où apparaissent les cônes de vue identifiés sont tirés du projet de mise en valeur de 2002 :

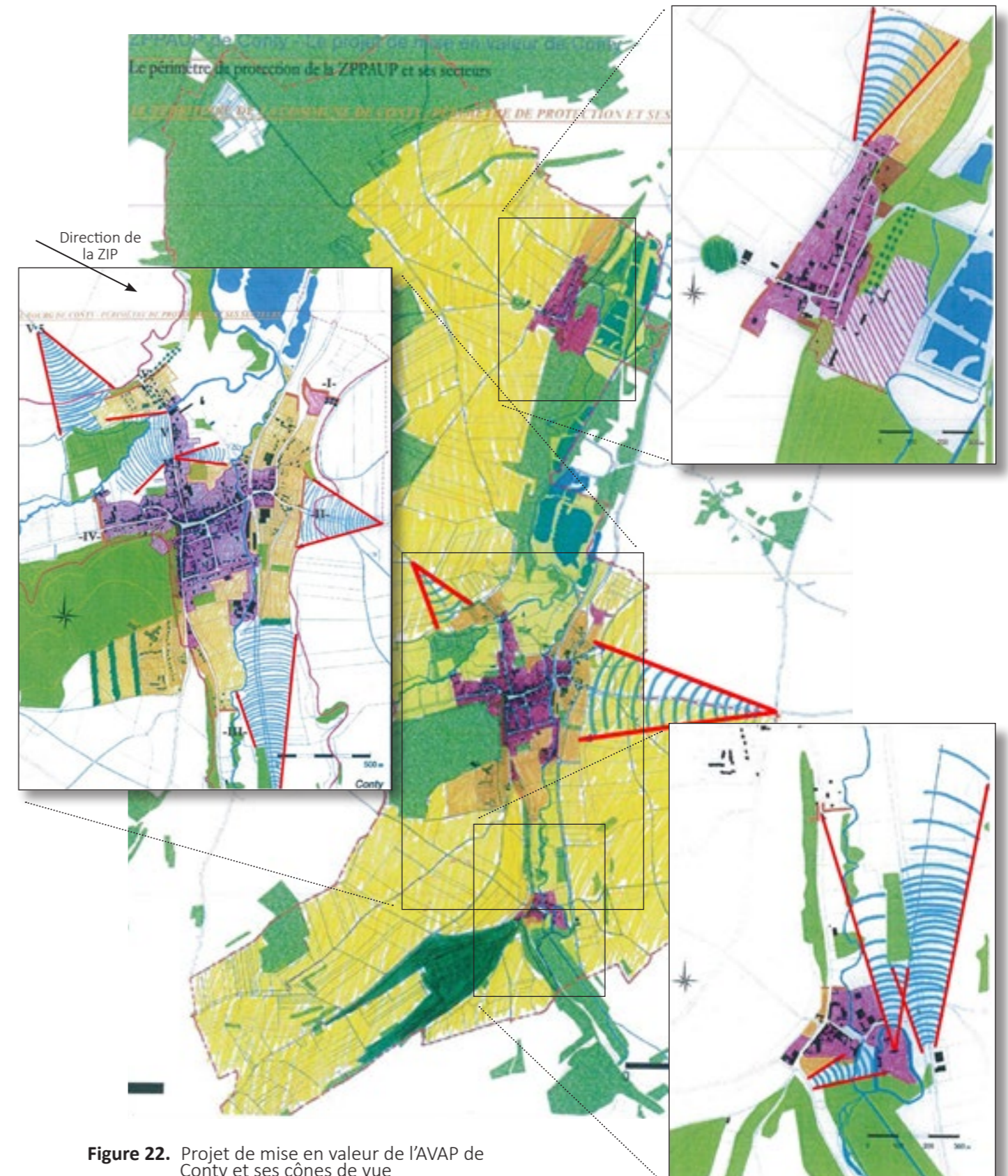


Figure 22. Projet de mise en valeur de l'AVAP de Conty et ses cônes de vue

■ Saint-Martin-aux-Bois

Le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Martin-aux-Bois est localisé sur le plateau du Pays de Chaussée. Il est constitué de deux ensembles principaux avec le bourg d'une part et le hameau de Vaumont d'autre part.

Une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin y a fondé l'abbaye au XI^{ème} siècle. Ce site est installé en plaine ouverte avec des éléments de relief relativement bien marqués et divers boisements qui ont été conservés sur le sommet des buttes. Un ensemble formé de plusieurs édifices autour de l'ancienne abbaye et protégés au titre des Monuments historiques est présent dans le Bourg de Saint-Martin. L'abbaye présente une élévation remarquable aisément visible depuis le plateau.



Photographie 39. L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

3.2.5 Villes et les Pays d'art et d'histoire

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.

Aucune ville disposant de ce label n'est présente dans l'aire d'étude éloignée.

Carte 10. Patrimoine, page 48














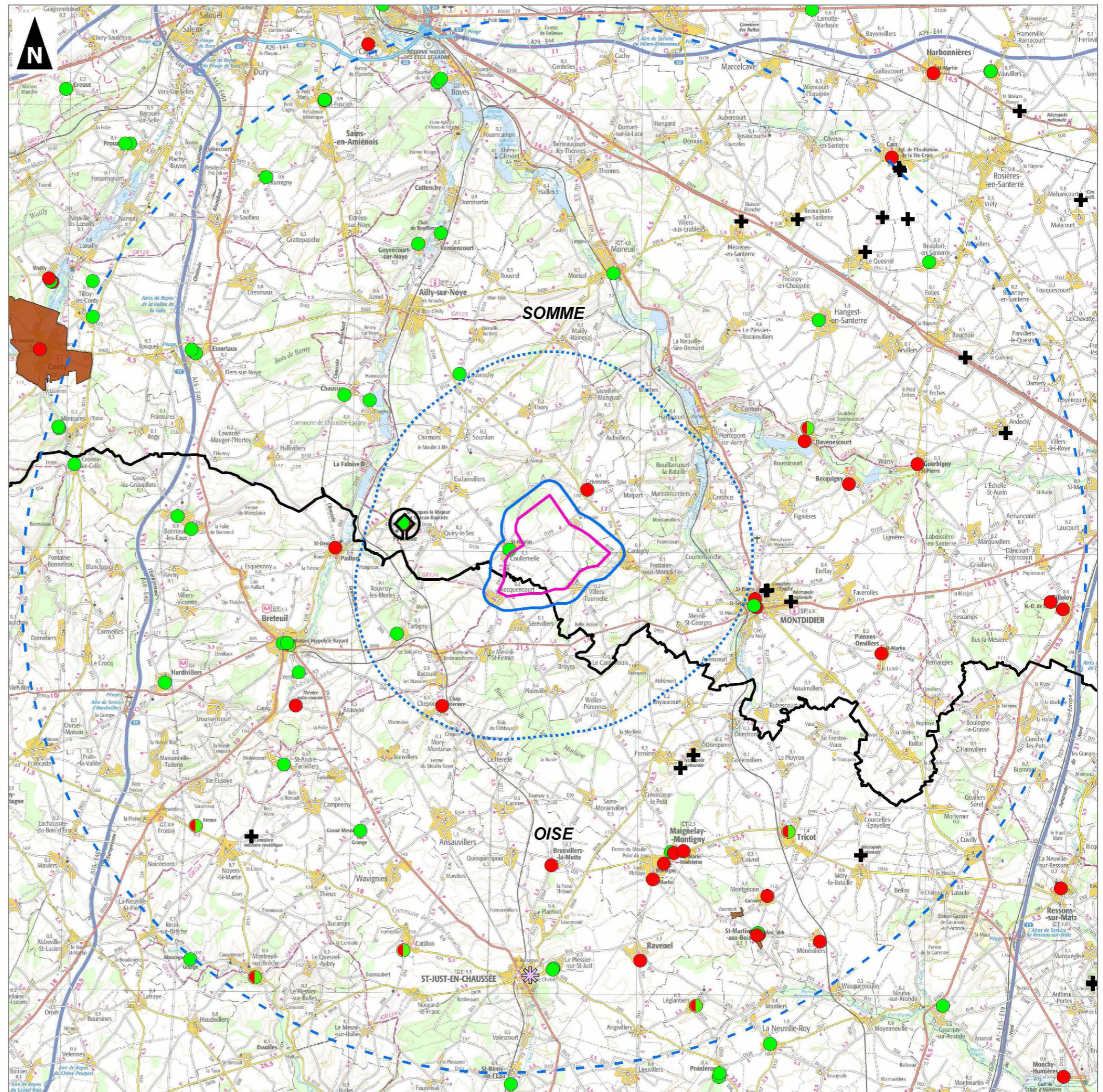
Figure 23. Le Site Patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois

Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 10. Patrimoine

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- Monuments historiques :**
-  Classé
-  Inscrit
-  Classé/Inscrit
- Sites :**
-  Classé
-  Inscrit
-  Site funéraire
-  Site patrimonial remarquable (SPR)



3.2.6 Patrimoine archéologique

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude et seuls les lieux découverts peuvent être répertoriés.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours « présomption possible » et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien vis à vis des éléments du patrimoine archéologique.

- La consultation en ligne de la carte interactive de l'archéologie préventive (site de l'Inrap) nous renseigne sur l'absence de protection dans l'aire d'étude éloignée, que ce soit pour le département de l'Oise ou celui de la Somme.
- D'une manière générale, les vestiges archéologiques sont nombreux dans les Hauts-de-France. On note d'ailleurs la présence vers l'est du Grand théâtre antique de Vendeuil-Caply et à proximité le Musée Archéologique de l'Oise tout récemment construit. La richesse du territoire en la matière est donc clairement établie et la présence du théâtre antique de Vendeuil-Caply à la limite du périmètre éloigné nous invite à tenir compte du patrimoine archéologique. Le site de Vendeuil-Caply, se présente en trois parties : un sanctuaire protohistorique et gallo-romain, un *oppidum*, un camp romain et un *vicus*. L'occupation la plus ancienne est le sanctuaire, installé sur la colline des « Châtelets » en position dominante. La datation et la localisation de l'*oppidum* du Châtelet occupant 60 hectares restent néanmoins encore inconnues. Entre les collines se trouve l'agglomération gallo-romaine munie d'un théâtre adossé à la colline du Châtelet.



Photographie 40. Le Grand théâtre antique de Vendeuil-Caply et le musée archéologique

Dans les environs, on relève également le passage de la Chaussée Brunehaut. C'est un réseau d'anciennes voies romaines qui prend la forme de plusieurs cheminements. Du nord au sud, il traverse la plaine sur plusieurs dizaines de kilomètres. Néanmoins ce réseau ne concerne pas la ZIP du projet Les Épinettes.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Cultures (DRAC) des Hauts-de-France ont été consultés directement par VALECO à l'occasion du projet fin 2016. En réponse, la DRAC a informé que le projet ferait l'objet de prescriptions archéologiques. Le courrier dans son intégralité est présenté ici.



Figure 24. Courrier de Principaux sites archéologiques de la zone de projet
(Source : CRAD Hauts-de-France)

3.2.7 Patrimoine non protégé

■ Lieux de mémoire

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire comprend 16 cimetières militaires relevant des deux guerres. Il s'agit pour la plupart de cimetières et de mémoriaux dédiés aux soldats du Commonwealth mais aussi aux soldats français et allemands.

- Dans la Somme, ils sont localisés à Montdidier (trois nécropoles en deux lieux), Maizières-en-Santerre, Beaucourt-en-Santerre, Le Quesnel, Caix, Bouchoir et Andechy ;
- Dans l'Oise ils sont localisés à Noyers Saint-Martin, Dompierre (deux nécropoles) et Méry-la-Bataille.

La très grande majorité de ces cimetières ne sont pas susceptibles de présenter de vues directes sur le secteur d'étude. Par ailleurs, il n'est pas rare qu'ils soient déjà en relation visuelle avec les parcs éoliens en place.



Photographie 41. Nécropole de Dompierre (60)



Photographie 42. Nécropole de Montdidier (80)

■ Patrimoine civil et militaire

On relève la présence du mémorial américain de Cantigny ainsi que le château de Grivesnes non loin de la zone d'implantation potentielle. Ces deux édifices sont liés aux premiers combats majeurs de l'armée américaine hors de son territoire lors de la Grande Guerre.



Photographie 43. Mémorial américain de Cantigny



Photographie 44. Château de Grivesnes

■ Patrimoine religieux

Au-delà des protections réglementaires existantes recensées et présentées dans cette étude, certains villages disposent de leur propre église, systématiquement installée dans le cœur des hameaux : les communes de Cantigny, Villers-Tournelle, Rocquencourt, Malpart, Aubvillers, Ainal et Sérévillers disposent ainsi de leur propre clocher (liste non exhaustive). Le hameau de Septoutre dispose quant à lui d'une petite chapelle plus discrète.



Église de Villers-Tournelle



Église d'Aubvillers



Église de Sérévillers



Parvis de l'église de Cantigny



Église de Malpart



Chapelle de Septoutre

Photographie 45. Un patrimoine local riche et diversifié

3.3 Tourisme

Les organismes de référence sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites internet de randonnée et le Conseil Général (gestion des PDIPR) sont également des sources d'informations utiles. Outre les activités centrées sur la découverte de la nature, comme les randonnées et l'équitation, le tourisme sur le territoire se rapporte à l'aspect patrimonial et la culture historique. La Somme et l'Oise sont des départements où le tourisme du souvenir associé aux deux guerres mondiales est bien représenté.

3.3.1 Chemins et sentiers de randonnée

Les grands sentiers référencés sur le territoire sont les suivants :

- l'aire d'étude immédiate est traversée par le **GR 124** qui divague largement de part et d'autre de la vallée de la Noye. D'orientation générale nord/sud, il recoupe la Chaussée Brunehaut à plusieurs reprises et permet également de relier l'Oise à la Somme en empruntant des promontoires intéressants comme à Folleville par exemple (à plus de 20 km) ;
- plus vers l'est (entre Montdidier et Roye - échelle de l'aire éloignée) et le nord, le **GR 123** est un autre cheminement dédié à la randonnée. Son tracé fait la synthèse des principales ambiances paysagères situées dans les environs du projet : les reliefs boisés des paysages des Monts du Noyonnais, la séquence de plateau ouvert sur le Pays de Chaussée, le plateau de l'Avre et la frange du Santerre, et enfin vers le nord les vallées de l'Avre et de la Noye nettement plus intimistes ;
- plusieurs anciennes sections de voie ferrée ont fait l'objet d'une réhabilitation en véloroute – voie verte. Cette liaison intercommunale porte aussi le nom de « **Coulée Verte** ». Elle emprunte plusieurs tronçons sur périphérie est et nord de l'aire d'étude rapprochée. A terme, la coulée verte peut permettre un maillage inter-territoire plus ambitieux d'environ 65 km permettant un trajet pédestre d'Amiens à Beauvais.

Les alentours de la commune de Montdidier sont pourvus en itinéraires de découverte utilisables à pied, en VTT ou encore à Cheval. Le point commun de l'ensemble de ces sentiers réside dans la découverte des deux principales vallées locales : la vallée de l'Avre et la vallée des Trois Doms. Les zones de plateau n'en sont pas pour autant délaissées dans la mesure où ce sont des parcours mixtes qui montrent le paysage local sous ses différents aspects.

La carte ci-contre présente les tracés de ce réseau local :

1 : circuit Saint-Martin - 2 : circuit des grands champs - 3 : circuit du mont soufflard - 4 : circuit de la cascade - 5 : circuit de Filescamps - 6 : circuit des Chanvrières - 7 : circuit des étangs - 8 : circuit de la Brûle - 9 : circuit de la Mare à Baudets.

3.3.2 Montdidier

Montdidier, dite **la ville aux trois clochers**, dispose d'un patrimoine intéressant. Elle doit son surnom aux trois édifices qui émergent de sa silhouette : la mairie, l'église Saint-Pierre et l'église du Saint-Sépulcre. Ce sont trois Monuments historiques évoqués par ailleurs dans l'étude.

L'histoire de la ville est également rattachée à **Antoine Augustin Parmentier** (1737 - 1813) qui est considéré comme l'enfant du pays. Il travaillera sur la propagation de la pomme de terre et sur bien d'autres thématiques comme le lait, le sang, la conservation des aliments, la vaccination ou encore la salubrité des eaux de Paris. Une statue installée dans la ville lui rend hommage.

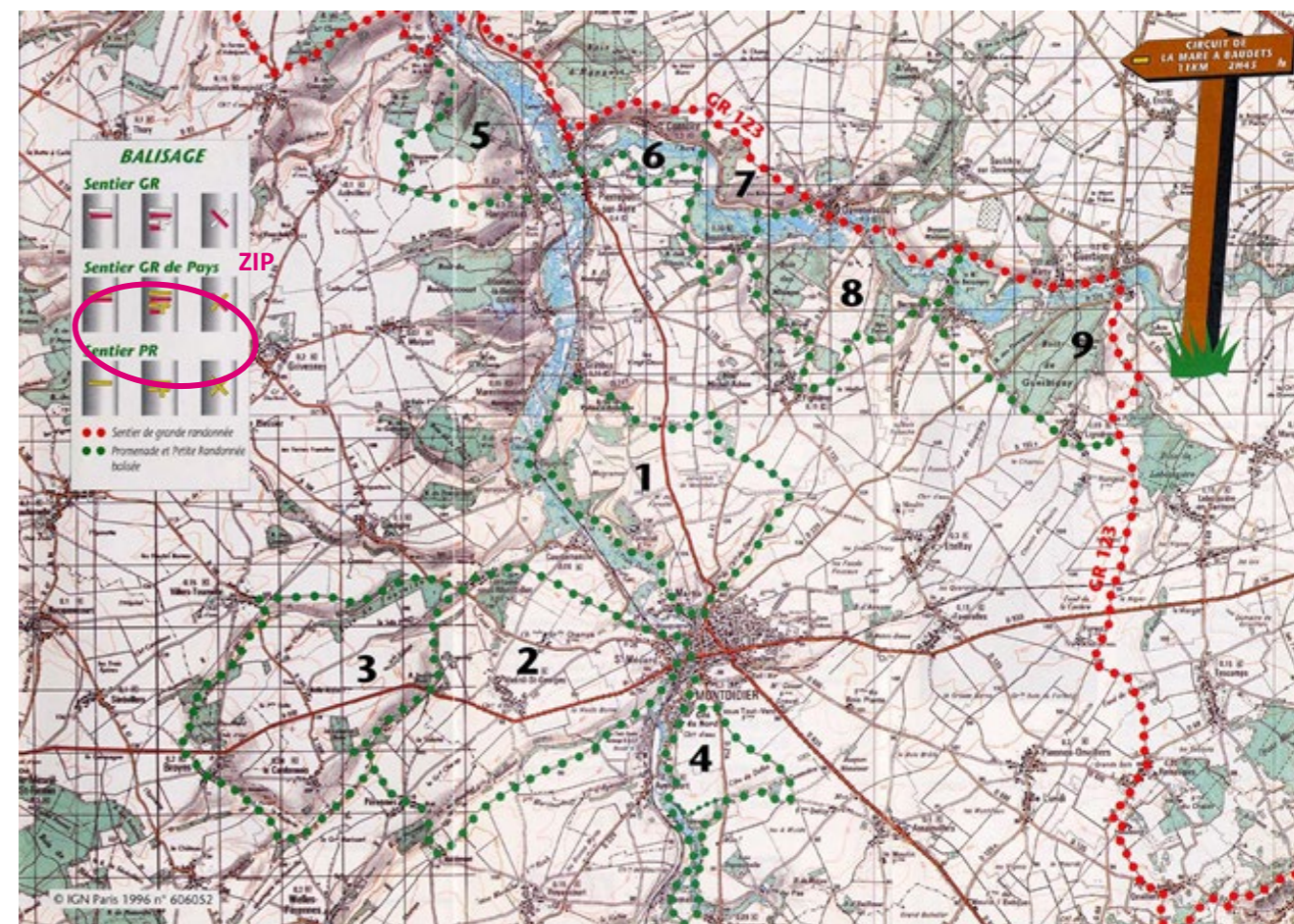


Figure 25. Chemins de randonnées situés aux alentours de Montdidier
(Source : <http://www.ville-montdidier.fr>)



Photographie 46. Les trois clochers de Montdidier



Photographie 47. Statue d'Augustin Parmentier à Montdidier




Carte 11. Tourisme

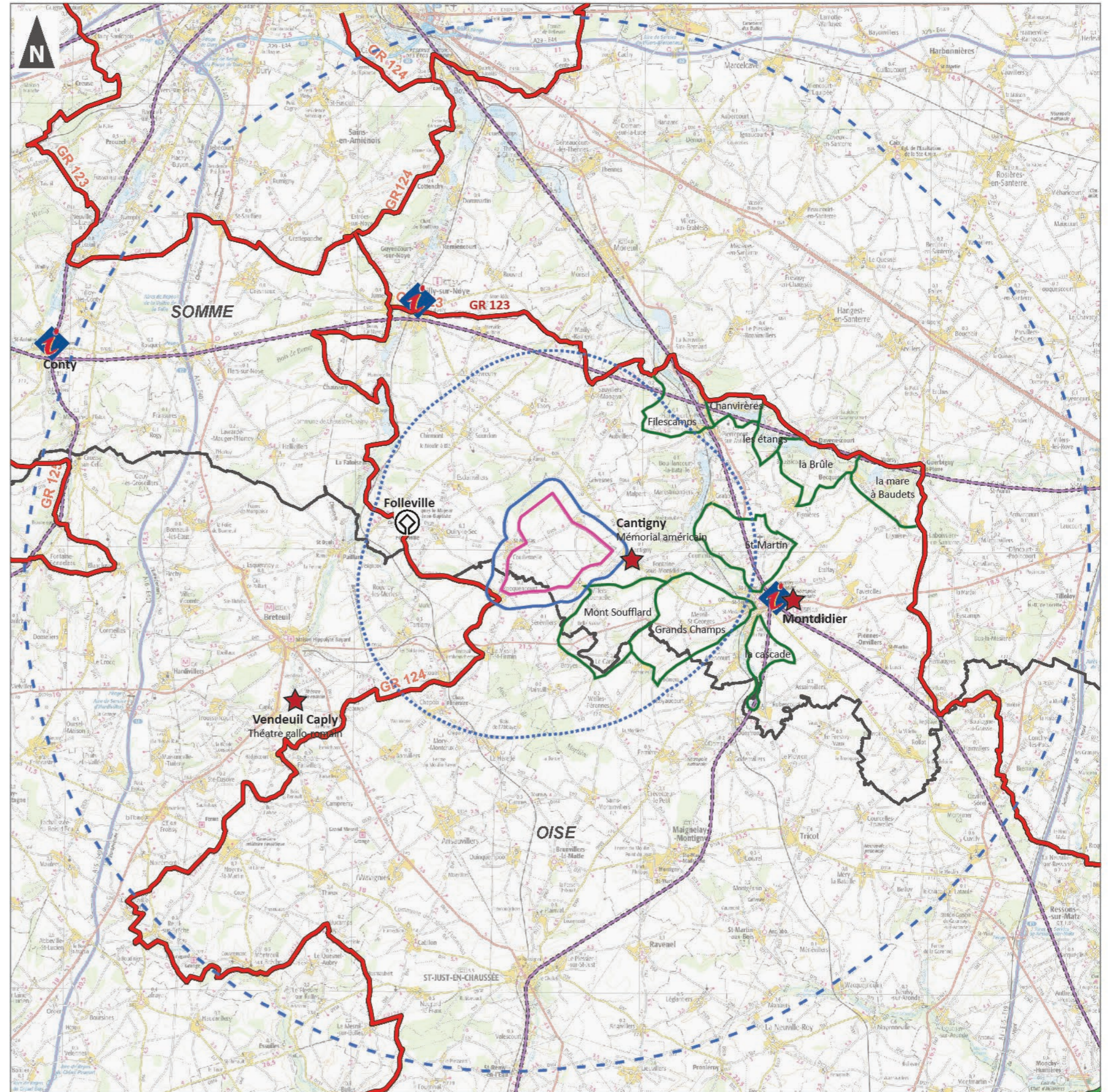
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale

Les circuits de randonnée

-  Grande randonnée
-  Petite randonnée

Intérêt touristique

-  Office du tourisme
-  Site UNESCO de Folleville
-  Autre point d'intérêt



3.4 Sensibilités du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien

3.4.1 Généralités sur la sensibilité du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

■ La distance du site par rapport aux éoliennes

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques de covisibilité diminuent cependant avec la distance :

- en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence est moins prégnante dans les paysages.

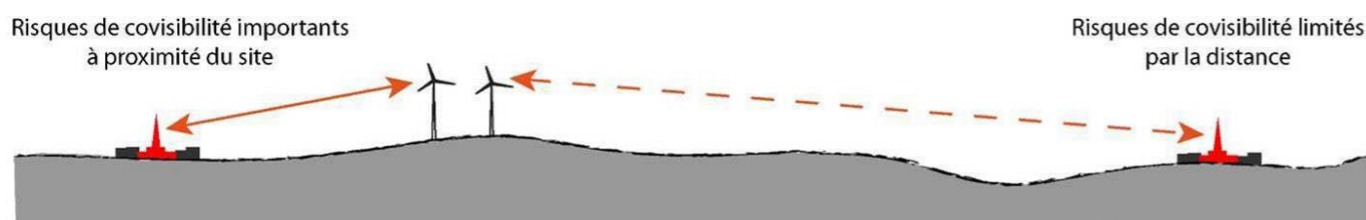


Figure 26. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

■ La taille de l'édifice

Un édifice qui se détache nettement dans le paysage (tel qu'une église) s'expose fortement aux risques de covisibilité. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

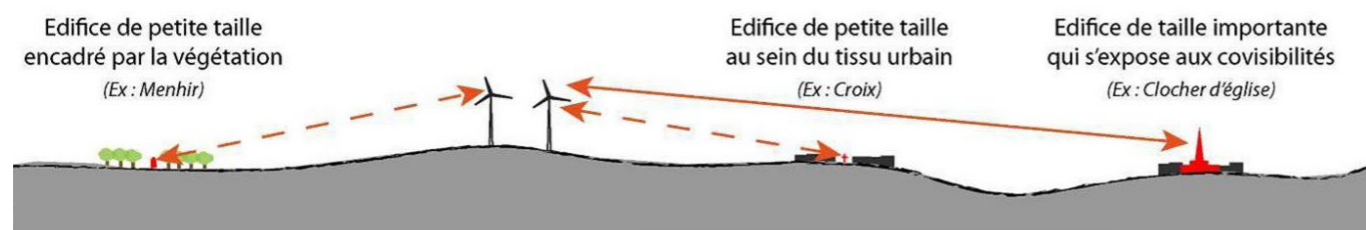


Figure 27. Perception des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation

■ Le relief

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilité alors que ceux implantés en fond de vallée sont protégés par les effets de relief.

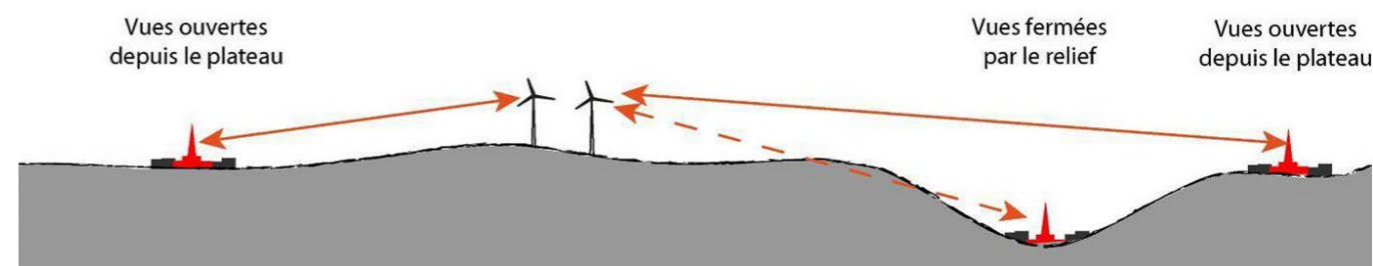


Figure 28. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

■ L'existence de filtres ou d'écrans visuels

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilité entre les éoliennes et les édifices :

- l'existence d'une ceinture bocagère ou la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.

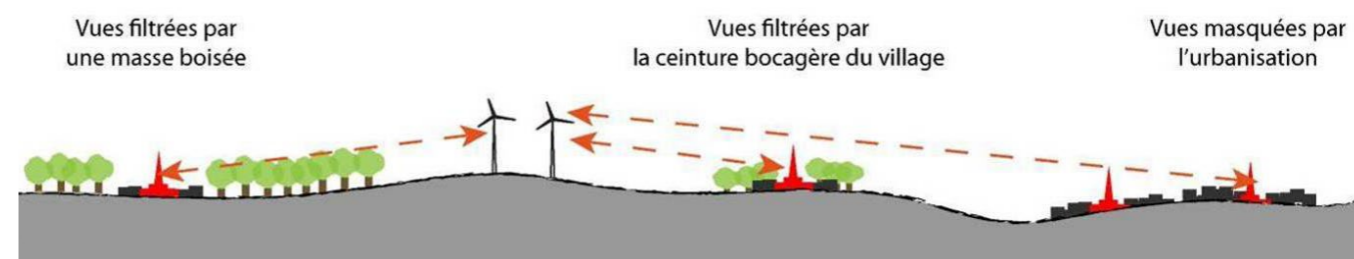


Figure 29. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères

Certains monuments et sites recensés autour de la zone d'implantation potentielle, répertoriés pour la plupart comme éléments réglementairement protégés, sont considérés comme majeurs ou importants. L'étude des interactions entre ces édifices et un projet éolien jouera un rôle non négligeable dans la faisabilité de ce projet sur le secteur. De même, lors de la définition de ce projet éolien, ils demanderont une attention particulière dans le choix d'implantation des éoliennes. Il apparaît donc que, compte tenu de la valeur patrimoniale de certains monuments et lieux, les vues qui existent sur ceux-ci doivent être prises en compte dès les premières réflexions sur l'implantation du projet éolien, afin de limiter les impacts visuels des éoliennes. Les points de vue mettant en scène dans une même perspective ces monuments et le projet seront étudiés en détail lors de l'analyse des impacts du projet (photomontages).

L'évaluation des impacts est facilitée par la présence des deux parcs en exploitation proches du projet. La présence actuelle d'éoliennes permet de faciliter la compréhension des interactions entre « l'objet éolien » et les éléments du patrimoine environnant.

3.4.2 Sensibilité des Monuments historiques protégés

Ce chapitre détaille les sensibilités des Monuments historiques potentiellement exposés au projet en raison de leur situation dans le paysage.

Église de Coullemelle (à ~150 m de la ZIP) :

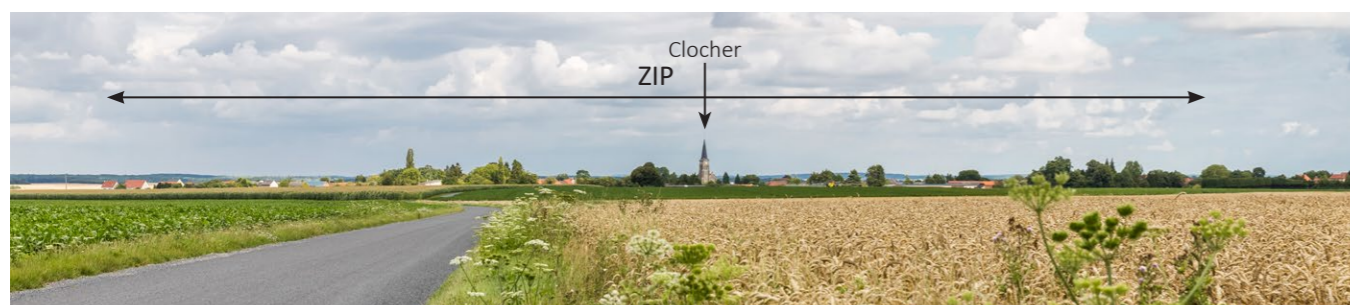
Nota : le décor intérieur faisant l'objet de la protection, il ne pourra pas être en rapport direct avec le projet.

L'église de Coullemelle est installée sur la frange est du village ; le cimetière attenant à l'arrière de celle-ci termine sur la campagne ouverte en direction de la zone d'implantation potentielle. Depuis son parvis, en regardant vers le cimetière, le débouché visuel est tourné vers le projet ; une vue est donc possible depuis les abords ; elle dépendra de la position des éoliennes au sein de la ZIP.

Les vues depuis l'ouest du village sont dégagées avec des mises en perspectives entre le clocher émergeant de la silhouette du village et l'arrière-plan. L'arrivée depuis Quiry-le-Sec (RD109) et depuis Esclainvillers (RD188) sont susceptibles de générer des covisibilités. C'est le recul suffisant des éoliennes qui permettra d'éviter un rapport d'échelle inapproprié avec l'édifice. Par ailleurs l'implantation visera à éviter la présence d'éoliennes directement dans l'axe du clocher.



Photographie 48. Vue depuis le parvis et le cimetière de Coullemelle



Photographie 49. Vue en recul depuis la route de Quiry-le-Sec

Église de Rocquencourt (à ~100 m de la ZIP) :

L'information concernant Rocquencourt s'avère contradictoire entre ces deux bases de données :

- d'après Mérimée, il n'y a pas de Monument Historique sur la commune de Rocquencourt. À l'intérieur de l'église, les fonds baptismaux sont inscrits/classés au titre d'objets ;
- d'après l'atlas des patrimoines, l'église de Rocquencourt est un Monument Historique inscrit depuis 1951.

Le village de Rocquencourt est à la limite sud-est de la zone d'implantation potentielle. Le relief local est concerné par un vallon sec si bien que l'église est située dans le hameau à mi-pente sur le coteau nord.

La vue depuis le cimetière au pied de l'édifice est en perspective de la pointe sud-est de la zone d'implantation potentielle. L'église reste protégée visuellement par le tissu urbain avec une série de maisons qui créent un masque protecteur possible. Un éloignement suffisant des futures éoliennes permettra aux rotors de rester masqués. Un photomontage viendra illustrer cette situation.

Comme pour Coullemelle, des covisibilités peuvent survenir lorsque l'approche dans le village permet de le percevoir sur le plateau avec le clocher comme marqueur visuel. La route entre Le Mesnil-Saint-Firmin et Rocquencourt (RD534) permet ce constat.



Photographie 50. Vue depuis les abords de l'église de Rocquencourt



Photographie 51. vue en recul depuis l'arrivée sud à Rocquencourt (RD534)

Église de Grivesnes (à ~1,5 km de la ZIP) :

L'église Saint-Agnan étant construite sur la lisière du Bois Le Parc, ce dernier offre une certaine protection visuelle vis-à-vis de l'édifice depuis les entrées nord et est dans Grivesnes ; ici il n'y a pas de mise en contexte et seul l'accès nord par la RD84 permet, seulement quelques instants, d'apercevoir l'extrémité du clocher.

C'est depuis les abords que la covisibilité peut éventuellement survenir, le centre-village étant relativement dégagé. Depuis la rue de l'Église, il est vraisemblable que les éoliennes du projet soient ponctuellement visibles à l'arrière-plan des maisons et de la végétation qui les accompagne. Face au portail lui-même une maison est assez proche et contrarie la perspective ; cent mètres plus loin face au portail du château (là où la vue intérieure est la plus ouverte) l'angle séparant le parc de l'église devient plus significatif et déconnecte l'église de la ZIP.

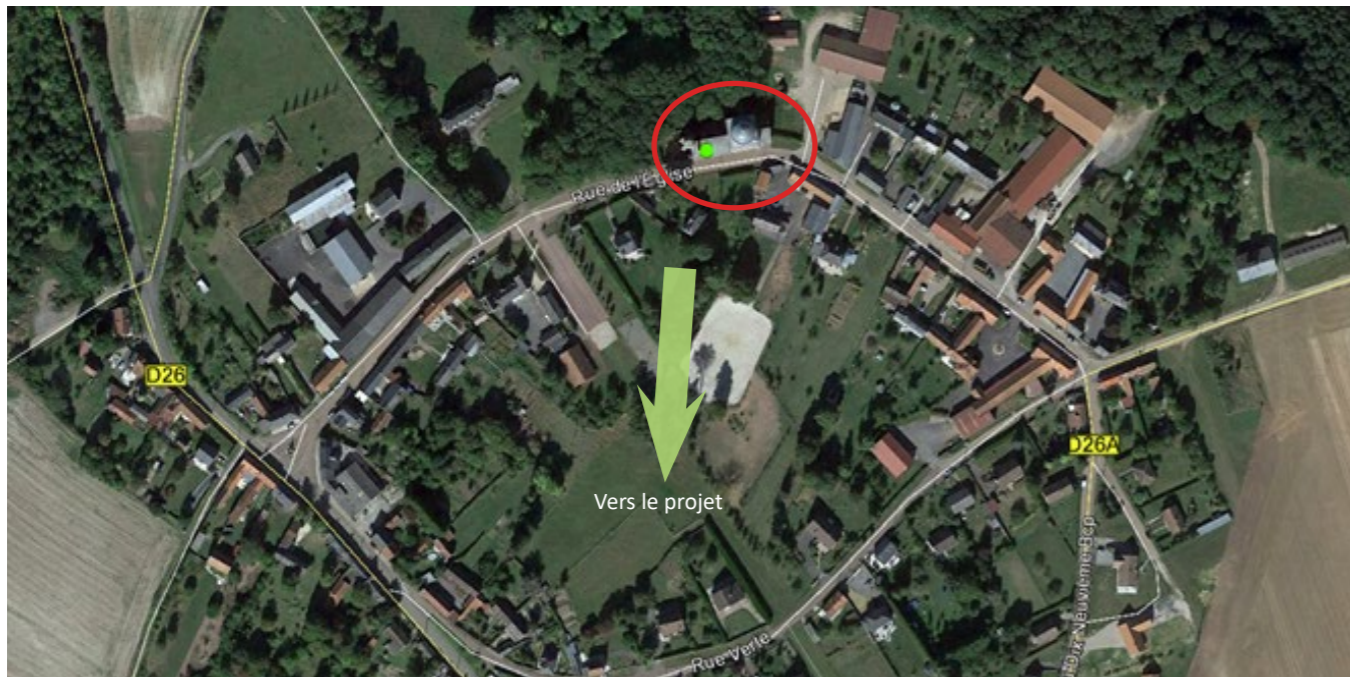
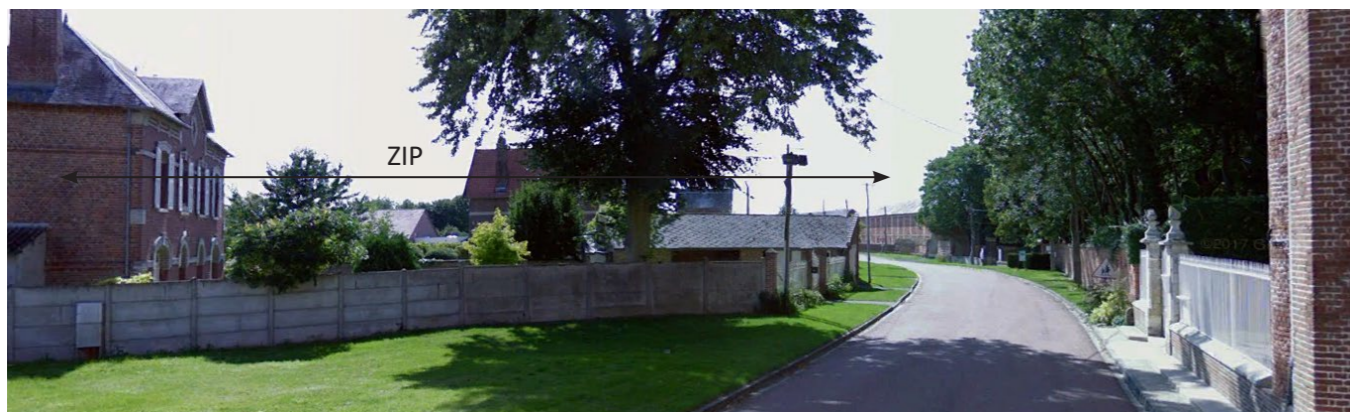


Figure 30. Position de l'église dans Grivesnes



Photographie 52. Vue depuis le parvis de l'église de Grivesnes

Une covisibilité existe actuellement entre les parcs éoliens situés aux alentours Grivesnes (parc du Bois de la Hayette et parc d'Hargicourt) et l'église. Cette vue entre le patrimoine et les équipements éoliens survient sur la RD109 entre Coullemelle et Le Plessier (voie traversant la zone d'implantation potentielle).



Photographie 53. L'église de Grivesnes, parc du Bois de la hayette et parc d'Hargicourt depuis la ZIP

Église de Folleville (à ~4,5 km de la ZIP) :

Il y a, à priori, peu de risque de covisibilité avec cette église (également sur la liste du patrimoine de l'Unesco), la zone d'implantation potentielle étant derrière les habitations de Folleville sur un plan altimétrique comparable. On note cependant que la rue Saint Vincent de Paul est très exactement dans l'axe du projet. Un photomontage sera réalisé depuis le parvis de manière à illustrer la situation du projet au regard de cet important édifice.



Photographie 54. L'église de Folleville

Les trois clochers de Montdidier (à ~6,6 km de la ZIP) :

Il existe trois Monuments historiques à Montdidier : deux églises et l'Hôtel de ville. Deux situations se présentent vis-à-vis des interactions potentielles avec le projet éolien.

D'une part les trois clochers sont marqueurs de l'emplacement de Montdidier, ville en partie en promontoire sur le rebord est de la vallée des Trois Doms. Depuis la campagne des alentours il est courant de voir pointer les trois clochers avec en covisibilité les quatre éoliennes du parc du Moulin à Cheval (parc éolien de Montdidier).



Photographie 55. Les clochers de Montdidier et le contexte éolien proche

Au regard de cette situation, il est vraisemblable que certaines des voies d'accès (par exemple : RD329, RD930, RD935) permettant d'entrer dans Montdidier depuis l'est mettent en perspective les clochers et le parc en arrière-plan.

D'autre part, si les trois édifices protégés sont bien intégrés au tissu urbain, l'église Saint-Pierre se distingue car elle est construite en balcon sur le coteau est de la vallée des Trois Doms. Le parvis, prolongé par un aménagement offrant un belvédère sur la vallée, dévoile une grande perspective en direction du plateau où se trouve la zone d'implantation potentielle. Les éoliennes du projet occuperont une portion de l'horizon qui aujourd'hui porte déjà le parc du Val de Noye 1 et 2.

Ce point de vue depuis un point haut réclame de l'attention. La qualité de l'ordonnement des éoliennes du projet y sera déterminante pour un bon niveau d'intégration.



Photographie 56. Paysage depuis le parvis de l'église Saint-Pierre de Montdidier



Photographie 57. Belvédère sur la vallée des trois Doms et le plateau face à l'église Saint-Pierre

L'église de Paillart (à ~7,1 km de la ZIP) :

L'église Saint-Denis est installée en périphérie nord-ouest du village sur le coteau bordant la Noye en surplomb du tissu urbain. Pour la quitter, une rampe permet de regagner la chaussée ; le sommet de cet équipement laisse voir un horizon boisé largement occupé par les rideaux de végétation. Dans la mesure où il n'est pas aisé d'affirmer si une vue sur les éoliennes du projet surviendra, un photomontage viendra opportunément décrire la survenue d'un impact visuel éventuel.

Depuis l'ouest (en venant d'Esquennoy), l'église de Paillart est située dans la couronne végétale du village d'où son clocher n'est pas émergent.



Photographie 58. Sortie du site de l'église de Paillart en direction de la zone d'implantation potentielle

L'église de Chaussoy-Epagny (à ~8 km de la ZIP) :

Construite entre les XIII^{ème} et XVI^{ème} siècle, l'église est située sur le haut du coteau dominant la Noye. Elle se trouve dans le paysage emblématique dit de « La Noye aval à Chaussoy-Epagny ». Elle bénéficie d'aménagements de proximité d'une présence végétale (grands arbres autour des parcelles proches) significative et de plantations qui agrémentent le lieu. Le relief local est assez encaissé avec des variations topographiques à l'approche de la Noye si bien que les parcs de Breteuil-Esquennoy et Breteuil-Paillart ne peuvent pas être aperçus. Les éoliennes du Val de Noye 1 et 2 sont quant à elles bien plus proches et clairement visible.

Le projet de Coullemelle, plus éloigné que celui du Val de Noye, devrait être situé derrière les arbres et ainsi ne pas impacter l'église.



Photographie 59. Vue de l'église de Chaussoy-Epagny et des parcs éoliens en arrière-plan

L'église de Moreuil (à ~9,7 km de la ZIP) :

Le clocher de forme carrée l'église de Saint-Vaast a cette particularité de disposer d'une élévation de 62 mètres de hauteur. Implantée en pleine ville sur le coteau de l'Avre, son parvis n'offre aucune possibilité de percevoir la campagne des alentours.

L'arrivée dans la ville par la RD23 se fait par le plateau laissant voir le clocher sur un tronçon d'environ 200 m avant l'entrée d'agglomération. De même, la RD935, après la Zone d'Activités de Moreuil laisse voir le clocher dans la perspective de la chaussée sur une faible distance. Dans les deux cas, le plateau portant la zone d'implantation potentielle et situé sur l'autre rive de l'Avre est également visible. La zone du projet affleure l'horizon après le relèvement du coteau avec différents boisements présents dans l'intervalle de la perspective (Bois de Saint-Ribert, Bois du Grand Champ). Il n'est pas prévu de photomontage ici.



Photographie 60. Le clocher de Moreuil et le plateau opposé à la vallée de l'Avre

Le domaine de Davenescourt (à ~9,7 km de la ZIP) :

Sur le coteau nord de l'Avre, le domaine de Davesnecourt comprend le château, des bâtiments d'exploitation agricole ainsi qu'un parc constitué de parcelles boisées, cultivées ou fauchées. Il est entièrement ceint d'un mur périphérique accompagné d'une dense frange végétale. Ici l'enjeu de proximité tient au parc de La Sablière construit aux alentours.

Depuis le pied du portail d'entrée il n'y a aucune vue possible vers la zone d'implantation potentielle en raison des masques créés par les grands arbres à côté du château.

Depuis l'arrivée par le nord (RD41 depuis Hangest-en-Santerre), la zone d'implantation du projet vient rejoindre sur l'horizon le Bois du domaine (ce dernier faisant partie du classement) avec également un léger bombement du relief dans la perspective du projet. L'éloignement et les masques présents doivent conduire à ne créer aucune covisibilité, situation à vérifier à l'aide d'un photomontage éventuel.



Photographie 61. Le domaine de Davenescourt par rapport au projet

Les églises de Maignelay-Montigny (à ~12 km de la ZIP) :

Maignelay-Montigny abrite quatre Monuments historiques protégés. Les remparts du château et la croix sont à hauteur d'homme tandis que les deux églises présentent des élévations ce qui les rend potentiellement plus sensibles. L'église de Maignelay n'est presque pas visible car elle est souvent confondue avec la frange boisée du Bois de Maignelay à proximité du château (édifice non protégé). L'église de Montigny est quant à elle mieux mise en valeur. A priori tout le zone d'implantation potentielle du projet est située derrière le bois de Maignelay ce qui réduit fortement les risque de covisibilité.

3.4.3 Sensibilité des protections UNESCO

L'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste à Folleville (à 4,5 km d'éloignement du projet) se trouve sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle », ces derniers étant inscrits sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

À proximité du parvis de l'église, l'environnement est essentiellement occupé par le front bâti proche ce qui procure une ambiance refermée.



Photographie 62. Ambiance intérieure aux abords de l'église de Folleville (vers le projet)

Les perspectives visuelles sont créées par l'intermédiaire de la chaussée :

- vers l'est, il existe une perspective visuelle dans l'axe de la route où certains parcs en exploitation sont visibles dont les parcs de Breteuil-Esquennoy et de Breteuil-Paillart à 4,4 km de l'église (distance identique avec le site de Coullemelle). La frange ouest du village est plus ouverte avec un vaste panorama sur la campagne des alentours. Les mêmes parcs éoliens sont visibles à l'arrière-plan sur le fond de la ligne d'horizon ;



Photographie 63. Vue depuis le parvis de l'église de Folleville vers les parcs en exploitation

- vers l'ouest (c'est-à-dire vers la zone d'implantation potentielle de Coullemelle), la route est également dirigée vers le projet mais avec un habillage plus significatif (densité végétale et bâti). L'effet visuel final sera vérifié à l'aide d'un photomontage de manière à démontrer le niveau de sensibilité visuelle.

3.4.4 Sensibilité des Sites inscrits et classés

Le Site inscrit le plus proche est la Propriété Naquet située à Saint-Just-en-Chaussée dans un contexte urbain aux sources de l'Arée à 15,8 km du projet. En plus de cela avec une topographie légèrement encaissée et une présence boisée importante, aucune interaction n'est possible avec le projet éolien envisagé.

3.4.5 Sensibilité des Sites patrimoniaux remarquables

■ Saint-Martin-aux-Bois

Le SPR de Saint-Martin-aux-Bois est constitué de 2 périmètres (cf. Figure 23. Le Site Patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois, page 47) dans une zone où le relief est quelque peu chaotique.

Celui du **hameau de Vaumont** est installé sur une butte avec un point culminant à 134 m d'altitude. Il s'agit d'un belvédère avec des perspectives visuelles lointaines dirigées vers le sud d'une part et vers l'est d'autre part. Par ailleurs avec un axe de chaussée orienté est/ouest, les entrées/sorties ne sont donc pas dirigées vers le projet. Vers le nord, c'est-à-dire en direction de la zone d'implantation potentielle, le jeu du relief et la présence boisée significative ne permettent pas d'envisager d'apercevoir le projet. Le mouvement de la topographie, clairement marqué, et les bois situés vers le nord de Saint-Martin la bien nommée, contrarient les perspectives éventuelles vers la zone d'implantation potentielle éloignée de 15,4 km environ.

Celui du **bourg de Saint-Martin-aux-Bois** est situé un peu plus vers le sud. Son abbaye, facilement identifiable grâce à son imposant volume en constitue le point d'orgue.



Photographie 64. L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois dans la plaine depuis le sud du bourg (RD73)

Les perspectives depuis le sud de Saint-Martin voient le relief local jouer ici un rôle significatif puisqu'il procure un léger relèvement vers le nord masquant l'emplacement du projet qui se trouve ainsi sous l'horizon. Les emplacements qui donnent à voir le village et sa remarquable abbaye ne seront donc pas impactés par les futures éoliennes.

Un photomontage viendra cependant étayer cette hypothèse.

■ Conty

Il s'agit de l'ensemble urbain de Conty, Wailly et Luzières concernant les vallées de la Selle et des Evoissons ainsi que le plateau proche. Dans le périmètre, il existe des cônes de vue identifiés qui se superposent aux divers secteurs constitutifs du SPR.

Etant donné la distance importante avec la zone d'implantation potentielle (environ 19 km), il convient de se concentrer surtout sur ces cônes. Hors il n'y en a qu'un seul dont la direction s'apparente à celle de la zone d'implantation potentielle du projet de Coullemelle : il s'agit de la vue V-5 (cf. § Figure 14 - Projet de mise en valeur de l'AVAP de Conty et ses cônes de vue – p.52) se trouvant sur la hauteur du coteau qui surplombe la partie nord-ouest de Conty.

Ce cône de vue offre d'ores et déjà une perception sur certaines des éoliennes identifiées dans le paysage environnant (notamment celles des parcs d'Oresmaux, du Quint et de Bonneuil-les-Eaux). Au-delà, le relief ne permet plus de voir les éoliennes en exploitation des parcs de Breteuil-Esquennoy et de Breteuil-Paillart. Il n'y a donc pas de risque d'interaction avec le futur projet qui se trouve encore 10 kilomètres plus loin dans une direction équivalente.

Il n'y a aucune interaction entre le projet et le Site Patrimonial Remarquable de Conty.

3.4.6 Sensibilité du patrimoine non protégé

En marge des édifices protégés par la réglementation, le territoire présente des éléments non protégés qui participent néanmoins à l'intérêt patrimonial du territoire.

■ Lieux de mémoire

Il s'agit ici des cimetières issus des deux grandes guerres mondiales.

Les **trois nécropoles de Montdidier** sont les plus proches du projet (6,8 et 8,2 km d'éloignement). Elles ne présentent aucune interaction car elles sont situées en ville avec des éléments bâtis proches ainsi que de la végétation faisant office de masque.

Les autres cimetières sont à plus de 9 km et ne présentent pas de vues significatives vers la zone d'implantation potentielle de Coullemelle. Les cimetières du Santerre, de Noyers-Saint-Martin et de Dompierre sont par ailleurs tous situés à proximité de parcs en exploitation. Il n'y a donc pas d'enjeu vis-à-vis du projet.

■ Petit patrimoine

Le **mémorial américain de Cantigny** est sur la place du village près de l'église. La position est légèrement surélevée et l'urbanisation suffisamment lâche pour percevoir le plateau. Au regard de cet agencement, il est vraisemblable que les éoliennes du projet seront localisées à l'arrière-plan (sujet également évoqué dans le chapitre consacré aux lieux de vie).



Photographie 65. Détail du centre-village de Cantigny et du plateau environnant où est localisée la ZIP

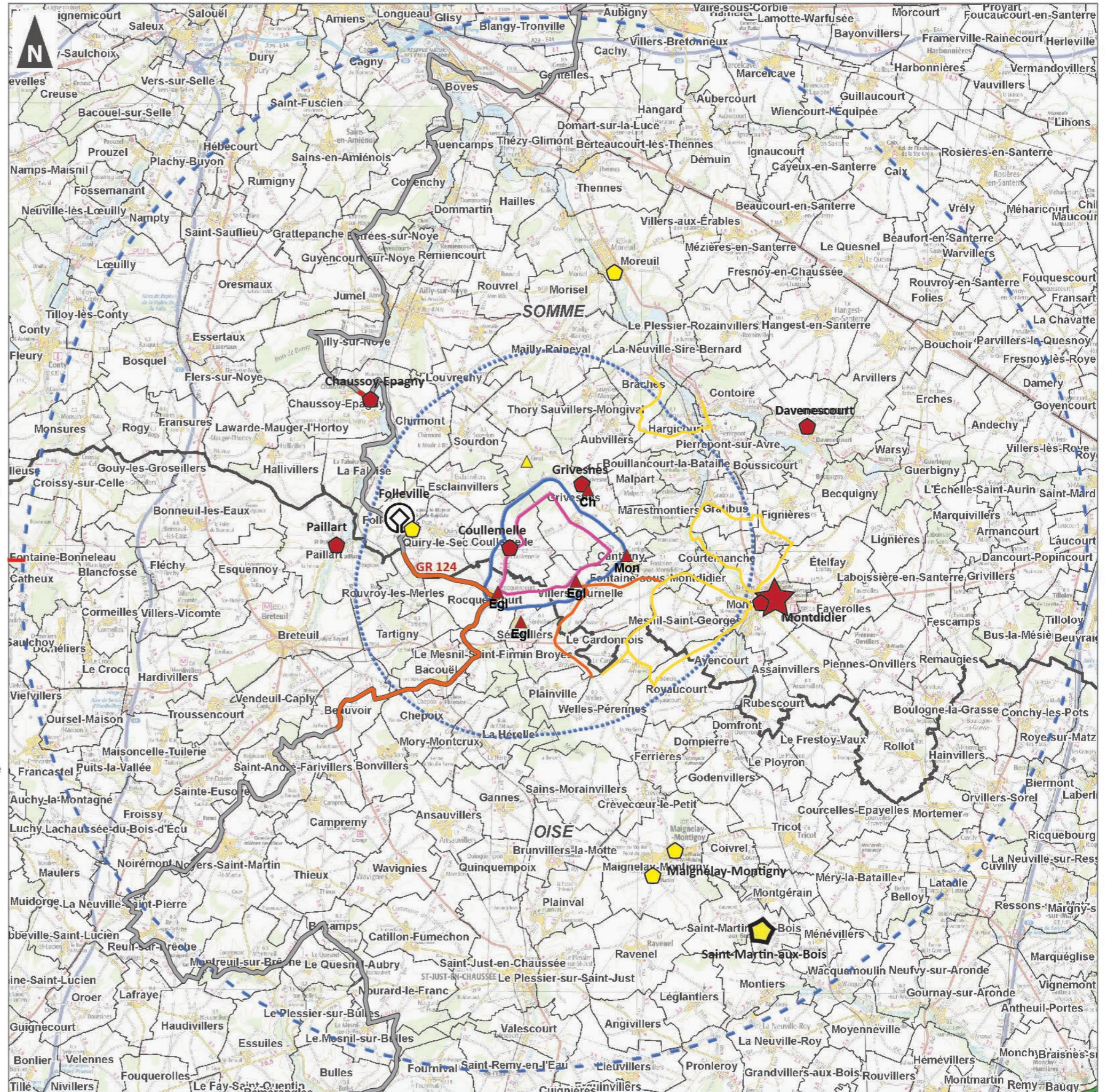
Le **château de Grivesnes** est déjà présenté dans le chapitre consacré aux sensibilités des villages. La Photographie 22. Vue depuis l'intérieur de Grivesnes face au château, page 32 signale des fenêtres visuelles depuis l'intérieur du village avec perception des futures éoliennes au-delà du bâti.

Les **églises des villages de plateau de Rocquencourt, Cantigny, Villers-Tournelle, Sérévillers et Ainal** sont situées dans la première couronne des villages proches du projet et sont visibles au sein de la silhouette de ces derniers. Par l'intermédiaire des accès routiers qui mettent dans la même perspective les villages eux-mêmes et la zone d'implantation potentielle à l'arrière-plan, il y aura potentiellement des vues conjointes entre les clochers et les futures éoliennes. Ces vues pourront être à l'origine de sensibilités visuelles.

Le territoire d'étude est marqué par la présence de **petits édifices religieux** (christs en croix de bord de route...), souvent implantés en entrée ou en sortie de villages, voire parfois en plein champ à la croisée des chemins. Si ces édifices contribuent à la richesse patrimoniale du territoire, ils présentent un risque d'interaction moindre en raison de leur taille modeste car les vues conjointes éventuelles avec les parcs éoliens se produisent immédiatement à proximité de ces édicules.

Carte 12. Sensibilités potentielles au regard du patrimoine et du tourisme, page 60

Carte 12. Sensibilités potentielles au regard du patrimoine et du tourisme



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite communale
- Limite départementale

Sensibilité potentielle du patrimoine protégé

- Monument Historique avec / sans sensibilité potentielle
- Monument UNESCO sans sensibilité
- Site Patrimonial de St-Martin-aux-Bois sans sensibilité

Sensibilité potentielle du patrimoine non protégé

- ▲ ▲ Edifice non protégé avec / sans sensibilité potentielle
E I : église - Ch : château - Mem : mémorial de la grande guerre

Sensibilité potentielle vis à vis du tourisme

- Section du GR124 avec sensibilité modérée
- PR (petite randonnée) avec sensibilité modérée à faible
- ★ Ville touristique et patrimoniale (Montdidier)



3.4.7 Sensibilité touristique

Les alentours du secteur d'étude ne sont pas réputés pour être un domaine touristique majeur et la fréquentation du territoire est pour le moins modérée de ce point de vue.

Des sentiers de randonnée locale marquent les abords du secteur. Ils offrent une opportunité de découverte particulière du paysage et des villages locaux, une lecture de la composition paysagère caractéristique du secteur. Le projet éolien de Coullemelle amènera nécessairement de nouveaux éléments verticaux dans le paysage local, modifiant sa perception. Afin que cette modification soit positive, il convient de créer un projet en adéquation avec l'échelle de ce paysage et ses éléments de composition dont les parcs éoliens en exploitation proches.

■ GR 124

Le GR124 passant par le Mesnil-Saint-Firmin (point haut), Rocquencourt et Folleville, chemine aux abords de la zone d'implantation potentielle. Son cheminement empruntant essentiellement les vallons, les ressauts de la topographie viendront vraisemblablement masquer partiellement le projet. Des perspectives resteront possibles depuis certaines portions du plateau qu'il traverse (cf. carte ci-après) principalement lors de l'arrivée sur Rocquencourt. La sortie de Folleville reste préservée grâce au relief. La sensibilité à l'exposition du projet est moyenne.



Figure 31. Passage du GR124 près de la ZIP

■ Autres circuits de randonnée

Les autres circuits de randonnée recensés sur le territoire concernent les abords de Montdidier et les vallées de l'Avre et des Trois Doms. Les milieux traversés sont encaissés (fonds de vallons secs et vallées humides) avec quelques passages sur le plateau ; la topographie y est vite changeante limitant par la même occasion la portée du regard.

La zone d'implantation figurant un site éolien en cours de développement sur l'horizon, le projet viendra créer un nouveau point d'appel dans cette portion jusque-là inoccupée. L'inscription de l'implantation (orientation, nombre de machines), prendra alors toute son importance au regard de l'intégration paysagère perçue depuis les chemins de campagne.

Les circuits du réseau de randonnée autour de Montdidier plus particulièrement concernés sur les sections de plateau sont les suivants (cf. Figure 25. Chemins de randonnées situés aux alentours de Montdidier, page 51) :

- 1 : circuit Saint-Martin ;
- 2 : circuit des grands champs ;
- 3 : circuit du mont soufflard ;
- 5 : circuit de Filescamps.

Aucun d'eux ne traverse la ZIP, la sensibilité potentielle est considérée comme modérée pour le circuit 3, et faible pour les autres circuits.

3.5 Conclusion sur les sensibilités potentielles du patrimoine

Les enjeux identifiés vis-à-vis du patrimoine au regard de l'implantation du futur parc éolien sont les suivants :
Il s'agit des édifices susceptibles de présenter des covisibilités ou des vues sur les éoliennes depuis leurs abords. Le niveau d'impact n'est pas détaillé ici, il sera apprécié à l'aide de photomontages.

■ Les Monuments historiques

Covisibilités et vues depuis les abords avec le clocher le plus proche : **l'église de Coullemelle**. À noter : le décor intérieur fait l'objet de la protection et ne sera pas en interaction avec le projet éolien.

Vue des abords depuis **l'église de Grivesnes**.

Perspective à vérifier depuis le parvis de certaines églises : **église de Folleville, église de Paillart et église de Chaussoy-Epagny**.

Vues lointaines en covisibilité avec **les trois clochers de Montdidier** ; vue en balcon sur le rebord de la rivière des Trois Doms face au **parvis de l'église Saint-Pierre**.

Covisibilités lointaines à vérifier avec le **domaine de Davesnecourt** et les **églises de Maignelay-Montigny**.

■ Le patrimoine UNESCO

L'église de Folleville, également Monument historique, appartient aux Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

■ Patrimoine non protégé

Covisibilités avec les autres clochers proches : **église de Cantigny, Villers-Tournelle, Sérévillers, Rocquencourt, Aubvillers, Malpart et Ainval**.

Vue depuis le portail du **château de Grivesnes** dans le centre-bourg.

Vue depuis le **mémorial américain de Cantigny**.

Séquence ouverte des chemins de randonnée, plus particulièrement sur le **GR124** près de Rocquencourt et le **circuit de petite randonnée n°3 du Mont Soufflard**.

La vue la plus décisive quant à l'implantation du projet concerne la perception du projet depuis le Monument historique le plus proche : **l'église de Coullemelle**.

La vue en balcon depuis **l'église Saint-Pierre à Montdidier** est également un point d'attention.

Carte 13. Synthèse générale des sensibilités potentielles, page 63

Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 13. Synthèse générale des sensibilités potentielles paysage, patrimoine, tourisme et lieux de vie

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale

- Sensibilité potentielle des paysages emblématiques**
-  Secteurs emblématiques de sensibilité moyenne à faible

- Sensibilité potentielle du patrimoine protégé**
-  Monument Historique avec / sans sensibilité potentielle
-  Monument UNESCO sans sensibilité
-  Site Patrimonial de St-Martin-aux-Bois sans sensibilité

- Sensibilité potentielle du patrimoine non protégé**
-  Edifice non protégé avec / sans sensibilité potentielle
E I : église - Ch : château - Mem : mémorial de la grande guerre

- Sensibilité potentielle vis à vis du tourisme**
-  Section du GR124 avec sensibilité modérée
-  PR (petite randonnée) avec sensibilité moyenne à faible
-  Ville touristique et patrimoniale (Montdidier)

- Sensibilité potentielle vis à vis des lieux de vie**
-  Lieu de vie avec sensibilité faible, moyenne, forte

